

Solidarité agricole

Avril 2015, vol. 28, n° 2

UPA POUVOIR NOURRIR
POUVOIR GRANDIR
Estrie

L'Union des producteurs agricoles

ÉDITORIAL



François Bourassa, président

Bonjour productrices et producteurs,

J'espère que vous avez profité de l'hiver et su éviter les inconvénients des grands froids. La plupart des fédérations spécialisées tiennent leur assemblée générale en hiver. Il s'agit de la meilleure occasion pour

vous informer et pour orienter les actions de vos représentants. Le taux de participation aux assemblées est variable et pourrait être amélioré. **Ne laissez pas les autres s'occuper de VOS affaires.**

Il n'y a actuellement aucune production aux prises avec une crise majeure de revenu ou de maladie. Il ne faut cependant jamais perdre de vue que ces situations sont souvent cycliques. C'est pourquoi, l'Union a accentué les pressions auprès des députés provinciaux. Les budgets du MAPAQ et de la Financière agricole doivent être maintenus!

Il faut constamment rappeler que l'agriculture et l'agroalimentaire demeurent des secteurs importants de création de richesse et d'emplois. Ces deux secteurs sont cependant vulnérables. Vous connaissez bien les vulnérabilités agricoles, pour celles de l'agroalimentaire, l'actualité se charge de nous les démontrer. Les difficultés de Savoura, des abattoirs et de certaines petites fromageries viennent rappeler l'importance

d'avoir des filières en santé. Une chaîne est aussi forte que le plus faible de ses maillons. C'est vrai pour l'ensemble de l'économie du Québec. Personne ne met en doute la nécessité d'atteindre le déficit zéro, mais la vitesse et la façon dont on s'y prend sont très discutables.

Si chaque consommateur devenait un citoyen responsable en augmentant ses achats locaux de quelques dollars par semaine, toute l'économie y gagnerait. La cohérence est toutefois difficile à maintenir. Prenons par exemple les gaz de schiste et les exploitations pétrolières : la très grande majorité des gens n'en veulent pas; surtout pas près de chez eux. Malgré cela, en 2014, il s'est vendu plus de VUS énergivores que d'autos.

En alimentation, c'est la même chose : on aime se dire «local» et «vert», mais le prix des tomates du Mexique - sûrement pas leur goût - est très convaincant. J'ose croire que vous, productrices et producteurs, vous montrez l'exemple en achetant des produits locaux et invitez vos proches et votre communauté à faire de même.

À la rencontre des producteurs

Il est essentiel que TOUTES les instances de l'Union mettent l'épaule à la roue et aillent rencontrer les productrices et les producteurs de l'Estrie. Des administratrices et des administrateurs, dont moi-même - il faut bien prêcher par l'exemple - ont déjà rencontré environ 20 % de nos membres. La réception est très bonne, merci de votre collaboration.

François Bourassa

SOLIDARITÉ AGRICOLE

Périodique produit et publié par la
Fédération de l'UPA-Estrie

4300 boul. Bourque, Sherbrooke, Qc J1N 2A6
819 346-8905 (fabrication syndicale)
Sans frais 1 855 741-8905

www.estrie.upa.qc.ca

Distribution : fermes familiales de l'Estrie
Tirage : 2 750 exemplaires
Dépôt légal : ISSN 1488-4372
Envois poste-publication no de convention :
40026310

ESPACES PUBLICITAIRES

Abonnements : 2 650 entreprises agricoles

ANNONCER VOS ACTIVITÉS

Valéry Martin 819 346-8905

vmartin@upa.qc.ca

Date de tombée : 22 mai 2015
Date de parution : 5 juin 2015

Dans ce numéro :

Décès tragique de Roch Charland...	3
Remorques de fermes	5
Les Bouffard au SIA de Paris.....	9
Créateurs de Saveurs.....	10
Obligations en prévention SST.....	11
Travaux près d'un pipeline.....	13

Bienvenue aux nouveaux membres*

#	Entreprises	Membres	Production	Syndicat local
1.	Les P'tits sabots laitiers	Karl Gauthier, Michel Beaulieu et Martine Gosselin	Laitière	Haut-Saint-François
2.	Boucherie Éric Vachon inc.	Éric Vachon	Bovine	Haut-Saint-François
3.		Steve Jacques	Acéricole	Haut-Saint-François

* Un nouveau membre est un producteur (nouvelle entreprise) ayant signé volontairement son bulletin d'adhésion depuis la dernière parution.

Enregistrement des exploitations agricoles : un seul numéro!

*Christiane Bessette, conseillère en communications,
Direction régionale de l'Estrie, MAPAQ*

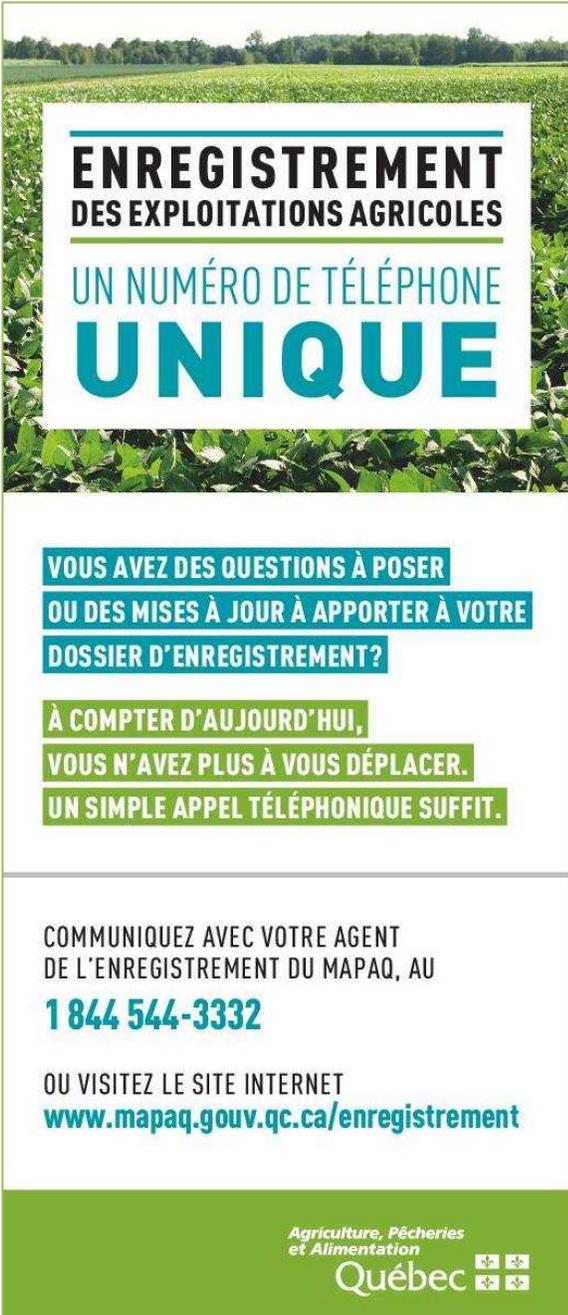
Vous exploitez une entreprise agricole? Sachez que depuis février 2015, vous n'avez plus besoin de vous déplacer dans un centre de services du MAPAQ pour mettre à jour votre dossier d'enregistrement.

En effet, vous devez simplement communiquer avec un agent à l'enregistrement par téléphone. Un numéro unique, le **1 844 544-3332**, vous permettra de joindre une personne-ressource qualifiée qui vous accompagnera, que ce soit pour ajouter ou retirer des superficies que vous cultivez, pour préciser l'ajout ou l'abandon d'un élevage ou pour effectuer toute autre mise à jour de votre dossier.

Le MAPAQ a établi ce nouveau mode de fonctionnement pour faciliter le renouvellement des exploitations agricoles du Québec. Cette amélioration comprend la création d'une équipe formée de personnes-ressources spécialisées qui se consacrent uniquement à l'enregistrement des exploitations agricoles. Cette équipe est prête à vous servir partout au Québec.

Notez par ailleurs que, lorsqu'il sera temps de renouveler l'enregistrement de votre entreprise, le MAPAQ communiquera avec vous pour vous en aviser et pour vous fournir l'information nécessaire.

Pour toute question sur votre dossier d'enregistrement au Ministère, composez le numéro de téléphone **1 844 544-3332**. Vous pouvez aussi trouver de l'information relativement à l'enregistrement au www.mapaq.gouv.qc.ca/enregistrement.



**ENREGISTREMENT
DES EXPLOITATIONS AGRICOLES**

UN NUMÉRO DE TÉLÉPHONE
UNIQUE

**VOUS AVEZ DES QUESTIONS À POSER
OU DES MISES À JOUR À APPORTER À VOTRE
DOSSIER D'ENREGISTREMENT?**

**À COMPTER D'AUJOURD'HUI,
VOUS N'AVEZ PLUS À VOUS DÉPLACER.
UN SIMPLE APPEL TÉLÉPHONIQUE SUFFIT.**

COMMUNIQUEZ AVEC VOTRE AGENT
DE L'ENREGISTREMENT DU MAPAQ, AU
1 844 544-3332

OU VISITEZ LE SITE INTERNET
www.mapaq.gouv.qc.ca/enregistrement

Agriculture, Pêcheries
et Alimentation
Québec

Décès tragique de Roch Charland (1961 – 2015)

Diane Lacroix, directrice régionale

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris par les médias que Roch Charland, producteur de cultures commerciales à Wotton et président du Syndicat des producteurs de cultures commerciales de l'Estrie, avait perdu la vie, le 4 mars dernier, dans un accident de motoneige à Paspébiac, en Gaspésie.

Roch Charland laisse dans le deuil sa conjointe Isabelle Daigle, ses filles Roxanne et Kathy, les enfants de sa conjointe Mariève (Jean-René Caron) et ses enfants Benjamin et Eva, Paskale (Samuel Dubé), ses parents, Claude Charland (Denise Turcotte), sa sœur Sylvie Charland (François Carrier), ses beaux-parents Léo Daigle (Karmen Bouffard), sa belle-sœur Claire Daigle (Denis Richard), sa nièce et ses neveux Kathleen Carrier (Alexandre Cossette), Audrey Carrier (Carl Chartier), Maxime Carrier, de même que plusieurs autres parents et amis.

Une longue implication au sein de l'Union

Roch Charland avait commencé à s'impliquer dans le syndicalisme agricole en septembre 1993.

D'abord élu comme administrateur au Syndicat du secteur de l'UPA de Wotton, il en prend ensuite la présidence en septembre 2002. Il a conservé ce poste, jusqu'en septembre 2014, date à laquelle il a préféré redevenir administrateur de ce syndicat maintenant connu sous le nom de Syndicat local de l'UPA des Sources.



En décembre 2013, il a participé à la fondation du Syndicat des producteurs de cultures commerciales de l'Estrie. En octobre 2014, il avait renouvelé son mandat à la présidence. À ce titre, Roch Charland était aussi membre du conseil d'administration de la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec.

Il siégeait au conseil d'administration de la Fédération de l'UPA-Estrie depuis septembre 2002. Lors du Gala des récoltes organisé par la Fédération en 2010, Roch Charland avait d'ailleurs obtenu une nomination dans la catégorie Implication.

Les employés et les administrateurs de la Fédération de l'UPA-Estrie se joignent à moi pour transmettre nos plus sincères condoléances à la famille et aux proches de Roch Charland.

Enfin, veuillez noter que dans l'intérim, la présidence du Syndicat des producteurs de cultures commerciales de l'Estrie a été confiée au vice-président, Stéphane Vaillancourt, producteur laitier et de cultures commerciales de Compton.

Des formations juste à temps pour la saison chaude!

Jessica Mackey, répondante en formation agricole



Utilisation des pesticides en milieu agricole et dans les bâtiments de ferme

Cours de base donné en vertu de la *Loi sur les pesticides*. Comprend le tronc commun pour les producteurs voulant exécuter des travaux à forfait.

Date : 17 avril

Lieu : UPA-Estrie, 4300, boul. Bourque, Sherbrooke

Coût : 355 \$

Culture de champignons

Formation théorique et pratique pour initier les futurs producteurs de champignons aux techniques de culture sur bille de bois et dans des sacs de paille.

Date : 1^{er} mai

Lieu : P'tit bonheur de Saint-Camille, 162, rue Miquelon, Saint-Camille

Coût : 90 \$

Abattage manuel et sécuritaire des arbres – Certification CSST

Technique d'abattage sécuritaire et efficace avec ou sans la carte de la CSST.

Dates : 9 et 16 mai

Lieu : CRIFA, 125, rue Morgan, Coaticook

Coût : 442 \$ avec la carte de la CSST, 322 \$ sans la carte de la CSST

Information et inscription : Jessica Mackey, 819 346-8905, poste 114 ou rfa@upa.qc.ca

Inscrivez-vous en ligne au : www.formationagricole.ca

Offert à ASBESTOS

PRODUCTION animale

DÉBUT DES
COURS
Août 2015

- Offert sur une année
- Inscription immédiate :
En personne au CFP de l'ASBESTERIE
340, boul. Morin, Asbestos | Téléphone : 819 879-0769 poste 17500
ou au www.srafp.com
- L'élève doit posséder un véhicule ou faire du covoiturage
(2 sites de formation)

- Offert en alternance travail-études
- Éligible aux Prêts et bourses
- Reconnaissance d'acquis et d'expérience
(réduction du temps de formation)



Centre de formation
professionnelle de
Coaticook - CRIFA

Ce que vous avez toujours voulu savoir sur les remorques de ferme

François Thomas, urb., responsable de l'aménagement

À la suite des nombreuses questions posées par les producteurs agricoles au sujet des règles concernant les remorques de ferme, L'Union a produit ce tableau pour vous aider à vous y retrouver. Nous vous suggérons de le conserver afin de vous y référer au besoin.

Nous espérons que vous trouverez ce document utile. Si vous avez d'autres questions en lien avec les remorques de ferme, veuillez communiquer avec François Thomas, au 819 346-8905, poste 108 ou par courriel à ftthomas@upa.gc.ca.

TABLEAU SOMMAIRE POUR LES REMORQUES DE FERME

DESCRIPTION DE LA REMORQUE					OBLIGATIONS				
Type de véhicule	Masse nette (Immatriculation)	Transporte des produits agricoles ou du matériel nécessaire à leur production	Propriété d'un agriculteur	PNBV	Vérification mécanique annuelle	Obligation de déclarer le PNBV	Heures de conduite	Vérification avant départ	Inscription PECVL ² (CTQ ³)
Remorque de ferme	2 300 kg ou moins	OUI	OUI	Moins de 4500 kg	NON	NON	NON	NON	NON
				4 500 kg ou +	NON si la remorque est munie d'un timon et goupille	NON Dérogation 11-28	NON	NON	NON
					OUI si la remorque n'est pas munie d'un timon et goupille	OUI	OUI ¹	OUI ¹	OUI ¹
Remorque munie d'un timon et goupille	Plus de 2 300 kg	OUI	OUI	Peu importe le PNBV	NON	NON si moins de 4 500kg / OUI si + de 4 500kg	NON	NON	NON
Remorque de ferme munie d'un timon et goupille	Peu importe la masse	OUI	OUI	4 500 kg ou +	NON Dérogation 11-27	OUI	OUI ¹	OUI ¹	OUI ¹
Remorque de ferme munie d'un timon et goupille	Peu importe la masse	NON	NON	Moins de 4 500 kg	NON	NON	NON	NON	NON

¹ : Le véhicule utilisé à des fins personnelles n'est pas visé par l'obligation.

² : Politique d'évaluation des conducteurs de véhicules lourds.

³ : Commission des transports du Québec.

N.B. : La situation peut changer, selon le véhicule qui tirera la remorque. De plus, toutes les remorques ci-haut, sans exception, doivent respecter le *Règlement sur les normes de sécurité des véhicules routiers*.

Mise à jour : 2012-05-11

Avis de nomination

Diane Lacroix, directrice régionale

L'équipe de la Fédération de l'UPA-Estrie a le plaisir de vous annoncer l'arrivée de **François Roberge**, au poste de conseiller à la vie syndicale. Il succède à Marc-Sylvain Pouliot, qui a quitté ses fonctions pour se consacrer à de nouveaux projets.

Entré en poste le 23 février dernier. François Roberge possède une formation en agroéconomie et cumule plus de 14 années d'expérience en gestion de projets, en animation et mobilisation, en planification stratégique ainsi qu'en communication et en relation publique.

Sa tâche consiste à accompagner le Syndicat local de l'UPA des Sources, le Syndicat de la relève agricole de l'Estrie et les Éleveurs de porcs de l'Estrie.

Toute l'équipe lui souhaite la bienvenue!



Assemblée générale annuelle - Avis de convocation



Par la présente, nous vous convoquons aux assemblées générales annuelles des Éleveurs de porcs de l'Estrie et des éleveurs en groupe qui auront lieu :

Date : **Le mercredi 16 avril 2014**
Heure : **19 h 30**
Endroit : **Hôtel Le Président**
3535, rue King Ouest
Sherbrooke

Important

Les procurations ne seront pas acceptées le jour même de l'assemblée.

Le droit de vote étant réservé aux mandataires de l'entreprise, vous devez vous assurer que vous êtes le ou la mandataire de votre compagnie ou société. Pour ce faire, veuillez communiquer avec Jasmine Maurice au 819 346-8905, poste 119 ou par courriel à jmaurice@upa.qc.ca d'ici le 11 avril 2015.

Conférences

- Ajustement des bâtiments en concordance avec les nouvelles normes du bien-être animal (BEA)
Démarches et astuces pour réussir
- David Boissonneault, président des Éleveurs de porcs du Québec sera présent pour vous faire le suivi, mais surtout entendre vos opinions et suggestions, concernant les dossiers suivants :
Sécurité du revenu
Convention de mise en marché des porcs (renouvellement)

N'oubliez pas d'apporter vos résolutions, vos idées et vos suggestions. Elles sont importantes. Soyez là afin d'exercer votre droit d'expression ainsi que pour choisir et orienter vos délégués.

À la rencontre des producteurs

19,7 % des producteurs et productrices du Haut-Saint-François ont été rencontrés

Brigitte Tardif, conseillère à la vie syndicale



Depuis le mois de décembre dernier, les administrateurs et administratrices du Syndicat local de l'UPA du Haut-Saint-François organisent des journées d'information dans le but de rencontrer les producteurs et productrices de leur territoire. Deux rencontres ont porté sur la nouvelle accréditation obligatoire pour l'abattage d'arbre. Une troisième rencontre traitant de sécurité routière s'est tenue chez le concessionnaire Machineries C & H de Lennoxville.

Lors de ces journées, une période est réservée aux discussions et aux échanges. L'objectif est d'être davantage à l'écoute des préoccupations des producteurs et des productrices afin d'accroître la concertation et la mobilisation du milieu sur des projets concrets. Voilà sur quoi repose le dynamisme de la vie syndicale. Lorsque des enjeux requièrent une attention particulière, la défense des intérêts de tous les producteurs et productrices agricoles se fait plus naturellement, plus efficacement.

Au cours des prochaines semaines, vos administrateurs et administratrices poursuivront cette démarche. **Merci de les accueillir s'ils frappent à votre porte.** De plus, n'hésitez pas à participer aux différents événements organisés en cours d'année. C'est ensemble que nous dynamiserons notre milieu dont le territoire est couvert à 78 % par la zone agricole.

Reconnaître que le secteur agroalimentaire peut devenir un moteur de l'économie de la MRC du Haut-Saint-François, c'est primordial et c'est grâce à votre implication que nous pourrions y arriver!

Lancement du PDZA du Haut-Saint-François

Valéry Martin, conseillère aux communications

Le 15 février dernier, les intervenants du milieu agricole et de la Municipalité régionale de comté (MRC) du Haut-Saint-François ont procédé au lancement officiel de la démarche de Plan de développement de la zone agricole (PDZA).



La zone agricole occupe une grande superficie du territoire du Haut-Saint-François. En planifiant adéquatement son développement, il sera possible de créer des emplois et d'enrichir les municipalités en permettant le maintien et l'établissement des familles dans la région.

L'agriculture, la foresterie et les domaines connexes jouent un rôle important dans la société. Un bon PDZA va permettre de bien identifier et diagnostiquer les forces et faiblesses du secteur.

Les producteurs seront éventuellement sollicités pour participer à un sondage qui aidera à préciser les orientations du Plan. L'UPA-Estrie et l'UPA du Haut-Saint-François participent activement au processus et **vous encouragent fortement à vous exprimer afin que les résultats répondent à vos préoccupations et vos attentes.**

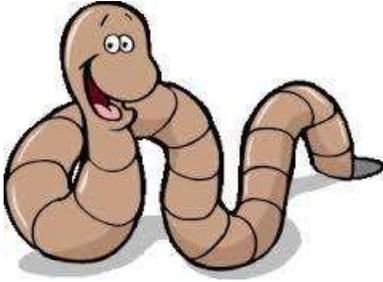
Notons que l'Estrie compte maintenant quatre MRC ayant entamé ou terminé leurs démarches de PDZA.

Le ver de terre, un allié précieux en agriculture

Hélène Beaumont, agronome, Club agroenvironnemental de l'Estrie



L'utilité du ver de terre est souvent associée à la pêche sportive. Pourtant, il est un allié très important en agriculture. La présence de vers dans les champs agricoles en dit long sur la santé des sols.



Les vers de terre aèrent les sols, favorisent la croissance des racines et le maintien du pH. De plus, les galeries creusées par les diverses espèces de vers permettent un meilleur contrôle des eaux de surface et, par le fait même, une diminution de l'érosion.

Il peut y avoir jusqu'à 500 mètres de galeries dans un seul mètre cube de sol! Sachez qu'un sol avec un bon réseau de galeries évacue 1,8 mètre d'eau par jour. Invitez donc les vers dans vos champs et profitez gratuitement de leur service de drainage.

Saviez-vous que les vers de terre ont aussi un effet sur la fertilité de vos sols? Les tortillons de vers contiennent une foule de micro-organismes qui rendent les éléments fertilisants beaucoup plus assimilables par les plantes. Habituellement, pour un gramme de vers, il y a quatre grammes de bactéries essentielles à la vie du sol. Un ver mange presque l'équivalent de son poids par jour. Avec une bonne population de vers, la couche arable d'un champ peut être complètement digérée en cinq ans.

Saviez-vous que...

Le ver de terre, utilisé communément pour la pêche et souvent présent dans nos sols, se construit des cabanes?

En effet, *Lombricus terrestris* est le seul ver à fabriquer des cabanes avec les résidus de cultures. Sous cette cabane, un tunnel pouvant atteindre trois mètres de profondeur est creusé et ce tunnel peut persister jusqu'à 30 ans!

D'autres vers de diverses espèces profitent aussi de cette cabane et colonisent le sol avoisinant apportant chacun leurs bienfaits.

Mais combien de vers avez-vous chez vous?

Parce qu'un sol habité par les vers est donc un sol en santé, le Club agroenvironnemental de l'Estrie vous offre un service d'évaluation des populations de vers de terre dans vos champs. Ce dénombrement nous permettra de vous aider dans la gestion des cultures afin de garder un taux optimal de ces alliés agricoles. Des employés peu cher payés pour tous les bénéfices qu'ils vous apportent!

Contactez votre conseiller, il se fera un plaisir de vous aider à reconnaître les différents vers, à optimiser leurs actions et surtout à devenir vos meilleurs alliés.

Tél : 819 820-8620, poste 32, sans frais : 1 866 820-agro (2476)

Dans le cadre du concours de la famille agricole de l'année, Pauline et Alain Bouffard, producteurs de bovins de boucherie d'Ayers'Cliff, ont remporté un voyage en France pour assister au Salon international de la machinerie agricole et au Salon international de l'agriculture qui avaient lieu du 27 février au 6 mars. Pauline Bouffard a accepté de partager son expérience avec les lecteurs du Solidarité agricole.

Normandie et salons agricoles de Paris

À voir au moins une fois dans sa vie

Pauline Bouffard, productrice de bovins de boucherie à Ayer's Cliff

Personne ne sera surpris d'entendre que nous étions très heureux de gagner ce voyage. La Normandie nous était complètement inconnue. Notre curiosité a été piquée. Dès notre atterrissage à l'aéroport de Paris, nous nous sommes dirigés vers Honfleur, un pittoresque port de mer de la Normandie. Notre groupe a pu visiter la distillerie de calvados de la famille Boulard. Les vergers des producteurs de pommes de Normandie offrent une grande diversité, ce qui permet de choisir uniquement les meilleures variétés pour la préparation du calvados. Si on nous représente souvent la Normandie sous la pluie, nous avons appris que c'est grâce à ce climat exceptionnel que la région peut se spécialiser en production de liqueur de pomme.

Nous avons aussi visité la ville de Caen et son cimetière canadien. Ce fût le moment le plus fort en émotions de notre voyage. On ne peut faire autrement que de prendre conscience des horreurs de la guerre en voyant les pierres tombales des 2000 jeunes Canadiens tombés au combat durant le débarquement de Normandie. L'autobus nous conduit ensuite à la plage de Juno, où le 6 juin 1944, les Canadiens furent les premiers à affronter les Allemands bien cachés dans les dunes; les Américains et les Britanniques ayant suivi sur les plages voisines.

Nous avons dégusté de très bons fromages tous faits à base de lait cru : du Camembert et du Pont-l'Évêque, spécialités de la Normandie, ainsi que du Neufchâtel.

Le séjour s'est poursuivi avec la visite du **Salon international de la machinerie agricole (SIMA)**. On y retrouve des exposants de partout à travers le monde. L'organisation est impressionnante de même que tout le matériel qui s'y trouve. Le personnel est très présent. Rien n'est négligé. Malgré la foule, Alain a réussi à trouver un hache-paille sans roue, qui se fixe aux attaches d'une pelle. Cet outil a grandement capté son attention.

Nous voilà enfin au **Salon international de l'agriculture (SIA)**. On y retrouve tous les élevages, des produits gastronomiques, les différentes cultures aux champs, le jardinage, mais aussi les services reliés à l'agriculture. Chaque coin de la France est fièrement représenté par ses différents élevages, ses produits du terroir et, bien sûr, par ses vignobles. Du côté bovin, les animaux sont beaucoup plus gros que chez nous : le plus gros taureau de l'exposition pesait 1890 kg!

Le SIA c'est un peu comme les Portes ouvertes de l'UPA à l'Île Sainte-Hélène de Montréal. L'intérêt des parisiens pour leur agriculture est impressionnant. L'achalandage est évalué à 100 000 personnes par jour. Durant cette semaine de relâche scolaire, plusieurs gestes sont posés pour impliquer les enfants. Quelques émissions sont diffusées en direct et plusieurs représentants du gouvernement français sont présents, dont le premier ministre Manuel Valls.

Ce voyage a été un privilège pour tout ce que nous y avons vu et vécu. C'est toujours agréable et enrichissant d'avoir une occasion d'échanger avec les autres agriculteurs qui font le voyage avec nous, ainsi qu'avec ceux que nous rencontrons sur notre chemin. Nous avons constaté que depuis les événements du Charlie Hebdo, les gendarmes sont aussi présents qu'armés. Nous ne pourrions pas oublier l'expérience de ces deux grands salons internationaux qui, selon nous, malgré la foule envahissante, sont à voir au moins une fois dans sa vie.



Art de vivre et tourisme gourmand

Ghislain Lefebvre, directeur, Conseil de l'industrie bioalimentaire de l'Estrie (CIBLE)

Lors de la dernière Journée marketing organisée par Tourisme Cantons-de-l'Est, l'assemblée a pu s'informer sur le positionnement de la région auprès des touristes. L'art de vivre, voilà ce qui distingue les Cantons-de-l'Est sur le plan touristique!

Plus spécifiquement, Tourisme Cantons-de-l'Est a identifié le tourisme gourmand comme un des caractères distinctifs de la région. L'organisme compte miser sur cet axe de communication afin d'attirer les visiteurs au cours des prochaines années.

Marques gourmandes

C'est exactement dans cette optique que les bannières Chefs créateurs et Café de village ont été développées. Tourisme Cantons-de-l'Est s'était associé au CIBLE il y a déjà quelques années pour mettre sur pied la marque Créateurs de saveurs Cantons-de-l'Est.

C'est une véritable synergie qui s'opère entre les marques gourmandes. Les Chefs créateurs et les Cafés de village utilisent des produits des Créateurs de saveurs Cantons-de-l'Est. Toutes ces bannières sont présentes dans le dépliant que le CIBLE distribuera à 50 000 exemplaires cet été dans les bureaux touristiques, chez les producteurs locaux, les marchés publics et les marchés de solidarité pour ne donner que ces exemples.

Notoriété gourmande

Ce n'est pas par hasard que Tourisme Cantons-de-l'Est a choisi de développer le tourisme gourmand. La région se classe au premier rang d'une récente étude de Tourisme Québec quant au nombre d'activités gourmandes auxquelles des touristes ont participé durant la dernière année.

Que ce soit pour les kiosques aux abords des routes, l'autocueillette, les activités agrotouristiques plus structurées ou les marchés publics, les touristes apprécient les charmes des Cantons-de-l'Est. Des paysages, des produits et des gens qui y habitent. Voilà l'essentiel de l'art de vivre!



Magret de canard du Créateur de saveurs Cantons-de-l'Est Ducs de Montrichard apprêté par le Chef créateur Alain Labrie de la Table du Chef de Sherbrooke.

Connaissez-vous vos obligations ? (1^{ère} partie)

Valérie Giguère, responsable du Centre d'emploi agricole de l'Estrie (CEA)



Le Centre d'emploi agricole et la Mutuelle de prévention de l'UPA vous proposent une série de questions/réponses sur vos droits et obligations en tant qu'employeur. Voici donc le premier de deux articles portant sur des aspects généraux de la santé et de la sécurité au travail en agriculture.

1. Le contenu de la trousse de premiers soins doit-il être changé aux 3 ans?

NON : Il n'est pas nécessaire de remplacer les trousse de premiers secours tous les trois ans. Aucune certification de garantie ou de conformité n'est demandée. Chaque employeur est tenu de fournir un nombre adéquat de trousse de premiers secours. Ces trousse doivent se trouver dans des endroits faciles d'accès, le plus près possible des lieux de travail.



2. L'employeur doit-il inscrire dans un registre tous les accidents du travail qui surviennent et qui ne rendent pas le travailleur incapable d'exercer son travail au-delà de la journée au cours de laquelle s'est manifestée sa lésion professionnelle?

OUI : L'employeur présente ce registre au travailleur afin que celui-ci y appose sa signature pour confirmer qu'il a été victime de l'accident et la date de celui-ci. À des fins de prévention, on recommande fortement d'y inscrire tous les incidents.

3. Est-il nécessaire de former un nouveau travailleur si ce dernier a de l'expérience dans le même domaine?

OUI : L'employeur a l'obligation légale de former ses travailleurs sur les méthodes de travail sécuritaires, de leur montrer comment exécuter une tâche et de s'assurer qu'ils ont bien compris. Accordez un soin particulier aux tâches à risque élevé : procédure de cadenassage pendant l'entretien des machines, conduite du tracteur, travail en espace clos, travail en hauteur, application des pesticides, etc. Même pour un travailleur expérimenté, les rappels sont utiles.

4. Les travailleurs bénévoles sont-ils automatiquement protégés par la CSST en cas d'accident?

NON : La protection est facultative. L'entreprise qui veut les protéger conformément à la loi, doit en faire la demande à la CSST par écrit. La demande peut être présentée à n'importe quel moment de l'année.

5. Pour plus de sécurité, est-il recommandé d'entreposer au même endroit toutes les matières dangereuses utilisées au travail?

NON : Pour éviter de malheureux incidents, il importe d'entreposer ces matières de façon appropriée et sûre, en conformité avec le *Règlement sur la santé et la sécurité du travail*. Les produits ne sont pas tous compatibles. L'employeur doit dresser l'inventaire de ses produits, les classer, les étiqueter, déterminer les produits qui ne sont pas compatibles entre eux et finalement aménager les lieux en conformité avec la réglementation et les incompatibilités respectives.

6. Le propriétaire exploitant est-il tenu de respecter les mêmes obligations que ses travailleurs?

OUI : À partir du moment où il y a un travailleur, les lois et règlements de la CSST s'appliquent pour tous, incluant les propriétaires.

Source : Émilie Caron du CEA Outaouais-Laurentides

La 2^e partie sera publiée dans le Solidarité agricole de juin 2015.

L'UPA de Coaticook remet 5 000 \$ à La Frontalière

Stéphanie Forcier, conseillère à la vie syndicale



Dans le cadre de la réfection du gymnase de l'école secondaire La Frontalière, le Syndicat local de l'UPA de Coaticook a accordé une commandite de 5 000 dollars.

Ce projet de 3,5 M\$ a reçu l'appui de plusieurs partenaires de la région dont celui du syndicat agricole. Voilà un bel exemple d'implication des producteurs dans la communauté pour l'aménagement d'une structure qui bénéficiera à tous!

Bières et saucisses pour la Fondation du Centre régional d'initiatives et de formation en agriculture (CRIFA)

Josianne Blais agr., enseignante, Centre de formation professionnel du CRIFA

La Fondation du Centre de formation professionnelle du CRIFA, tiendra la 4^e édition de son souper bénéfique Bières et Saucisses, le vendredi 10 avril 2015. L'événement, qui accueillera 80 convives, aura lieu dans le décor unique de l'exposition horticole du CRIFA.

Au prix de 75 \$, le repas, préparé par l'excellent chef Dominic Tremblay, compte six services à base de délicieuses saveurs de la région.

Le tout se déroulera sous la présidence d'honneur de Serge Riendeau, président d'Agropur.

Vous pouvez vous inscrire en visitant la page Facebook CFP de Coaticook - CRIFA, par courriel à jblais@cshc.qc.ca ou par téléphone au 819 849-9588.

**Souper
bénéfice**
au profit de la
Fondation du
Crifa

**Fondation
CRIFA DE COATICOOK**

10 avril dès 18h
125 rue Morgan,
Coaticook

Vous prévoyez travailler près d'un pipeline? Soyez prudents!

Valéry Martin, conseillère aux communications

En Estrie, un gazoduc de l'entreprise TQM, traverse les MRC de **Memphrémagog** et de **Coaticook**. Si vous prévoyez effectuer des travaux à proximité d'un pipeline, vous devez vous assurer que ces activités n'affecteront en rien l'intégrité de la conduite, il en va de votre propre sécurité ainsi que de celle de vos travailleurs.

L'entreprise qui exploite le pipeline évaluera la situation et vous transmettra certaines directives à suivre qui vous permettront d'effectuer vos travaux de façon sécuritaire. Si nécessaire, des représentants de l'entreprise superviseront vos travaux et ce, gratuitement.

L'impact des activités agricoles

La bande de terrain où passent les pipelines se nomme l'emprise de la servitude. Les activités suivantes réalisées dans cette emprise doivent être autorisées au préalable par l'entreprise qui exploite le réseau

1. **Les travaux d'excavation** : drainage agricole, nettoyage de fossés, installation de poteaux ou de pieux, forage, etc.
2. **Toute activité agricole qui remue le sol** à plus de 30 cm de profondeur : sous-solage, labourage au chisel, etc.
3. **La circulation** de véhicules ou d'équipements mobiles agricoles lourds : grande récolteuse, gros véhicule pour le transport du grain tel qu'un super-train double de type B, véhicule surchargé, etc.
4. **Le nivellement** : véhicules ou équipements mobiles agricoles qui enlève ou ajoute de la couverture végétale, entraînant ainsi une modification de l'épaisseur du sol.

S'il apparaît évident que des travaux d'excavation peuvent endommager les pipelines, les impacts de la circulation sont quant à eux moins connus, mais tout aussi dommageables. En l'absence de route, si des véhicules ou des équipements mobiles agricoles lourds circulent dans l'emprise, ils exercent une pression sur le sol et par conséquent, sur le pipeline. Cette charge peut provoquer une pression importante sur le pipeline ou encore endommager le revêtement du pipeline dû au frottement des roches contre celui-ci, l'exposant ainsi à la corrosion. De plus, la circulation peut créer des sillons dans la terre et la compacter, ce qui réduit le couvert de terre au-dessus du pipeline.

Où sont situés les pipelines?

L'emplacement des emprises de servitude des entreprises pipelinières est indiqué sur les plans de localisation qui accompagnent les descriptions techniques préparées par les arpenteurs-géomètres. Toutefois, une conduite n'est pas nécessairement située au centre de l'emprise et il peut y avoir plus d'une conduite dans une emprise.

Pour connaître l'emplacement exact des pipelines, vous devez faire une demande de localisation auprès d'Info-Excavation. Le service est gratuit et accessible 24 heures par jour, 7 jours par semaine : 1 800 663-9228 ou sur le site www.info-ex.com. Une application mobile est même disponible.

Il ne faut **JAMAIS** présumer du tracé et de la profondeur d'un pipeline. Vous prendriez alors des risques inutiles qui pourraient mettre en danger votre sécurité, de même que celle de vos travailleurs. Il est essentiel que le message de sécurité soit transmis à tous ceux qui louent ces terres, de même qu'aux entrepreneurs, sous-traitants ou fournisseurs qui pourraient éventuellement effectuer des travaux à proximité des pipelines.

Source : Comité des pipelines : www.info-ex.com/activites/comites-de-travail/comite-des-pipelines

La force d'un réseau, pour réduire vos impôts !

Consultez les experts du Service de
comptabilité et de fiscalité (SCF)
de l'UPA-Estrie

Nous sommes là pour répondre à vos besoins

- Choix de structure juridique (cie, senc, etc.)
- Fiscalité forestière et remboursement de taxe
- Service de paye pour les producteurs
- Tenue de livre et comptabilité mensuelle
- Vente ou achat de ferme
- Planification fiscale
- Transfert de ferme
- Déclarations d'impôt
- Déclarations de TPS / TVQ
- Programme Agri-investissement
- Programme Agri-stabilité
- Programme Agri-Québec

*Le SCF est le seul bureau de
comptabilité et de fiscalité
agricole à but non lucratif.*

*Nos tarifs sont des plus com-
pétitifs et tous les surplus
sont réinvestis en services
aux producteurs agricoles.*

**Des spécialistes en agriculture,
des partenaires pour vos affaires**



**Pour nous joindre
à la Fédération de l'UPA-Estrie
composez 819 346-8905, poste 139**

4300, boul. Bourque - Sherbrooke
Québec - J1N 2A6

Hydro-Québec modifie son programme Produits agricoles efficaces

Isabelle Bouffard, Direction de la recherche et des politiques agricoles, UPA

Hydro-Québec nous a informés qu'elle apportera des modifications à son programme Produits agricoles efficaces compte tenu de l'évolution constante des technologies d'éclairage. Voici en quoi elles consisteront :

Retrait, le 1^{er} avril 2015, de certaines catégories de produits d'éclairage admissibles

L'achat des lampes et des luminaires ci-dessous à compter du 1^{er} avril 2015 ne donnera plus droit à une remise :

- lampes à DEL à vis certifiées ENERGY STAR®;
- luminaires étanches pour lampes T5HO;
- luminaires pour hauts plafonds pour lampes T5HO.

Toutefois, les clients qui auront acheté ce type de lampes ou de luminaires du 1^{er} octobre 2014 au 31 mars 2015 pourront bénéficier de la remise à l'achat (minimum de 100 \$ par demande), dans la mesure où leur demande respectera les modalités du programme.

Ajout, le 1^{er} avril 2015, de catégories de produits d'éclairage à DEL admissibles

À compter du 1^{er} avril 2015, tous les produits d'éclairage à DEL approuvés par le DesignLights Consortium® seront admissibles à un appui financier.

Voici les appuis qui seront consentis par appareil pour les projets soumis à compter de cette date :

Applications admissibles	Puissance	Type d'appareils*		
		Luminaire	Ensemble de conversion	Lampe linéaire de substitution (tube)
Éclairage intérieur et extérieur	< 40 W	30 \$	15 \$	5 \$
	de 40 à 100 W	50 \$	25 \$	
	> 100 W	80 \$	40 \$	

* Selon la définition du DesignLights Consortium®.

Règles d'acquisition et d'installation des produits de tous les volets du programme

Hydro-Québec profite de cette occasion pour rappeler que les clients qui achètent des produits visés par les volets du programme disposent d'un délai maximal de six mois à partir de la date d'achat pour lui soumettre leur demande de remise accompagnée de leur preuve d'achat, et ce, une fois les produits installés. Toute demande reçue après le délai de six mois est donc rejetée.

Pour plus d'information, vous pouvez joindre le Centre de soutien clients et partenaires d'Hydro-Québec au numéro de téléphone suivant : 1 877 817-1433 ou écrire à hq-agricole@hydro.qc.ca.



GÉOPROS LAPOINTE
LE SAVOIR-FAIRE EN FORAGE

4070 Boul. Industriel,
Sherbrooke, J1L 2T8
819-563-8085
SF: 1-877-306-7767
www.geopros.ca
RBQ: 8342-7617-53

- Puits artésiens
- Hydrofracturation
- Nettoyage de puits
- Géothermie
- Installation et réparation de pompe
- Vente de pompe et accessoires de pompe
- Traitement d'eau
- Soudure mobile



SOUDURE
Weltek



Mon bureau, c'est ici!

PROGRAMME D'ÉTUDES

Gestion et technologies d'entreprise agricole (GTEA)

Spécialisation horticole ou animale
Stage en alternance travail-études (ATE)
Passerelles DEP-DEC et DEC-BAC

Demande
d'admission
au 2^e tour
jusqu'au
20 avril 2015

POUR DEVENIR, ENTRE AUTRES :
TECHNOLOGUE
EN AGROENVIRONNEMENT
OU GESTIONNAIRE D'ENTREPRISE AGRICOLE

(La formation rend éligible à une subvention à l'établissement de 50 000 \$)

Découvrez le programme au
cepsherbrooke.qc.ca/GTEA

cécep
de Sherbrooke

Créateur de relève *agricole*